

Joëlle KOZLOWSKI

Directrice de l'institut de formation en soins infirmiers
du centre hospitalier de Nevers,
présidente du Comité d'entente infirmière et cadres (CEFIEC)

Réforme de la formation initiale infirmière : avant/après

Le référentiel de formation infirmier de 2009 s'inscrit en rupture complète avec le programme de 1992 et les programmes antérieurs, non seulement sur le fond, mais également sur la forme.

Un changement de paradigme

L'étudiant mobilise des savoirs utiles aux activités du référentiel d'activités et des ressources diverses pour construire les compétences de base d'une infirmière.

Ces savoirs et différentes ressources sont mobilisés au travers de situations de soins prévalentes.

Une architecture du référentiel proche des programmes universitaires

Les différentes unités d'enseignement sont réparties dans chaque semestre. La structure des unités d'enseignement est la même pour toutes :

- son titre et code,
- le semestre dans lequel elle s'active,
- la ou les compétences de référence,
- le nombre d'heures de cours magistraux, travaux dirigés et le temps personnel nécessaire pour intégrer les savoirs,

- les European Credits Transfer Systems (ECTS),
- les prérequis,
- les objectifs,
- les éléments de contenus,
- les recommandations pédagogiques,
- les modalités d'évaluation avec les critères.

Ces unités d'enseignement sont ensuite déclinées par les équipes en « savoirs pour comprendre », « savoirs pour agir » et « savoirs pour transférer ».

Les unités d'enseignement sont regroupées en six grands domaines :

- sciences humaines, sociales et droit,
- sciences biologiques et médicales.

Ces deux domaines, appelés « sciences contributives », représentent 40 % du temps de formation théorique. L'université intervient majoritairement dans ces deux domaines.

- sciences et techniques infirmières ; fondements et méthodes,
- sciences et techniques infirmières ; interventions,

- intégration des savoirs et postures professionnelles infirmières,
- anglais et méthodes de travail.

Ces quatre domaines sont centrés sur les sciences infirmières.

L'ensemble de ces enseignements est réparti en 2 100 heures dont 1 050 heures de travaux dirigés et 750 heures de cours magistraux. Les 300 heures restantes sont dédiées au travail personnel guidé.

Les stages longs permettent à l'étudiant de réaliser des apprentissages plus pérennes. L'objectif n'est pas, au niveau du stage, de découvrir de nombreuses spécialités médicales, mais bien d'acquérir les dix compétences infirmières de base. Ce référentiel demande encore à être exploité. Après bilan, quelques aménagements seront nécessaires. Cependant, après un premier cycle, les différents points sont très positifs. Le référentiel 2009 devrait permettre de former des professionnels du soin en mesure de répondre aux défis, actuels et à venir, en matière de santé.

Organisation du partenariat entre les trois acteurs : institut de formation, région et université

La circulaire interministérielle du 9 juillet 2009 relative au conventionnement des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) avec l'université et la région dans le cadre de la mise en œuvre du proces-

sus licence master doctorat (LMD) organise le partenariat entre les acteurs de la nouvelle réforme.

Cette circulaire comporte les obligations suivantes (application avant le 30 juin 2010).

>> Une convention et des instances régulent le partenariat entre les acteurs

- Les établissements de santé publics ou privés supports d'un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) ou les IFSI dotés de la personnalité juridique, doivent passer convention avec la région et les universités, ces dernières étant coordonnées par une université disposant d'une composante de formation en santé. La circulaire propose un modèle de convention.
- Dans le cadre de ce partenariat, et régi par les règles énoncées dans la convention tripartite, des instances sont mises en place afin de débattre des différents sujets : orientations pédagogiques, vie étudiante et mobilité, moyens...

>> L'obligation pour les établissements de santé de se regrouper pour assurer le dialogue avec les partenaires

- Les établissements publics de santé supports d'un IFSI doivent créer un groupement de coopération sanitaire (GCS) pour passer convention avec les universités et la région.
- Les IFSI rattachés à la Fédération des établissements d'hospitalisation et d'assistance privés (FEHAP) et les IFSI rattachés à la Croix-Rouge sont invités à se regrouper pour passer convention avec les universités et la région.
- Une convention constitutive doit être adoptée par les membres du GCS et un administrateur du GCS doit être élu par l'assemblée générale. Un règlement intérieur du GCS doit par ailleurs être élaboré.

À ce jour, toutes les conventions tripartites (universités, régions, IFSI regroupés en GCS ou autre forme juridique), à l'exception d'une seule région, ont été signées. ■



CHU de Bordeaux

>> Programme 1992 - référentiel de formation infirmier 2009

Programme 1992	Programme 2009
Logique de contenu	Logique de compétences
Spécialités médicales organisées en modules	Situations des personnes soignées
Soins infirmiers en regard des pathologies	<ul style="list-style-type: none"> • Approche par processus • Analyse des pratiques et pratique réflexive • Unités d'intégration permettant de remobiliser des savoirs utiles en situation de soins, de les contextualiser, décontextualiser et recontextualiser
Quasi-totalité de la formation en cours magistraux	Nombre de cours magistraux : 750 heures Nombre de travaux dirigés : 1 050 heures
Nombreux stages courts : quinze stages de quatre semaines et un stage de huit semaines	Moins de stages mais plus longs : un stage de cinq semaines, quatre stages de dix semaines, un stage de quinze semaines en deux périodes
Durée totale des stages, 50 % de la formation soit soixante-huit semaines	Durée totale des stages, 50 % de la formation soit soixante semaines
Modèle transmissif des connaissances	Modèle socio-constructiviste de construction des savoirs par l'étudiant
38 mois de formation	36 mois de formation
Organisation en année	Organisation en six semestres
Neuf semaines de vacances par an	Douze semaines de vacances par an

Réforme de la formation initiale infirmière : avant/après



- Actualités
- Usagers et système de santé
- Universitarisation et qualité des soins
- Le web
- Innovations et achats hospitaliers
- Droit et jurisprudence
- Système d'information en santé
- Librairie
- Offres d'emploi